



CHARTRE ETHIQUE

RESUMÉ:

La Charte éthique définit les principes éthiques et les valeurs essentielles d'ArianeGroup/Arianespace, qui président au bon fonctionnement de la société. Elle prescrit les règles, principes et conduites applicables à l'ensemble des salariés et les guide dans leurs activités quotidiennes.

PRINCIPALES FONCTIONS CONCERNÉES: Tous les employés



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----------|
| 1. INTRODUCTION | 3 |
| 2. DESCRIPTION | 3 |
| 2.1. DONNER LA PRIORITÉ AUX PERSONNES | 3 |
| 2.1.1. Respecter les personnes | 3 |
| 2.1.2. Assurer la santé et la sécurité sur le lieu de travail | 3 |
| 2.1.3. Encourager un dialogue ouvert et la remontée d'alertes | 4 |
| 2.1.4. Promouvoir la diversité et développer nos talents | 4 |
| 2.1.5. Protéger la vie privée et les données personnelles | 4 |
| 2.2. RESPECTER ET PROTÉGER NOS BIENS ET NOS INFORMATIONS | 4 |
| 2.2.1. Protéger nos actifs | 4 |
| 2.2.2. Communiquer et protéger notre image | 5 |
| 2.2.3. Protéger les informations des tiers | 5 |
| 2.2.4. Respecter les réglementations en matière de défense | 5 |
| 2.2.5. Maintenir l'exactitude des documents de gestion | 5 |
| 2.2.6. Négocier des titres | 6 |
| 2.3. AGIR DE MANIÈRE RESPONSABLE | 6 |
| 2.3.1. Respecter nos clients | 6 |
| 2.3.2. S'engager pour la qualité et la sécurité de nos produits | 6 |
| 2.3.3. Assurer des relations mutuellement bénéfiques avec les fournisseurs et sous-traitants | 6 |
| 2.3.4. Tolérance zéro en matière de corruption | 6 |
| 2.3.5. Éviter les conflits d'intérêts | 7 |
| 2.3.6. Opérer et concourir de manière loyale | 7 |
| 2.3.7. Lutter contre le blanchiment d'argent | 7 |
| 2.3.8. Respecter les réglementations de contrôle des importations et exportations | 7 |
| 2.3.9. Maintenir des relations de confiance avec les actionnaires | 7 |
| 2.3.10. Coopérer avec les autorités | 7 |
| 2.4. ŒUVRER POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE | 7 |
| 2.4.1. Établir des normes responsables à tous les niveaux | 7 |
| 2.4.2. S'approvisionner de manière responsable | 8 |
| 2.4.3. Développer nos communautés locales | 8 |
| 2.4.4. Promouvoir l'éco-efficience | 8 |
| 2.4.5. Construire un avenir meilleur | 8 |



1. INTRODUCTION

Chez ArianeGroup/Arianespace, nous conduisons nos activités avec intégrité et adoptons les normes les plus élevées en matière d’Ethique et de Responsabilité Sociale des Entreprises, considérées comme des composantes clé de notre excellence. Notre objectif est de favoriser une croissance durable et de construire un avenir meilleur pour nos employés et nos parties prenantes.

Cette Charte Ethique a vocation à servir de guide dans des domaines clés, afin de nous assurer que nous menons toujours nos activités dans le respect des valeurs que nous défendons. Elle s’applique à tous les collaborateurs d’ArianeGroup/Arianespace.

Cette Charte ne peut pas aborder toutes les situations qui peuvent poser question. En cas de doute, il relève de la responsabilité de chacun d’entre nous de demander conseil. Il convient également de signaler sans délai toute situation susceptible d’aller à l’encontre des lois, politiques ou normes internes.

Nous partageons tous, individuellement et collectivement, la responsabilité de respecter et promouvoir les normes établies dans notre Charte Ethique.

Nous reconnaissons également la responsabilité qui nous incombe de faire respecter ces normes à une échelle globale, en collaboration avec toutes les parties prenantes d’ArianeGroup/Arianespace, et en particulier dans notre chaîne d’approvisionnement par le biais de notre Charte Ethique Fournisseur.

2. DESCRIPTION

2.1. DONNER LA PRIORITÉ AUX PERSONNES

Les collaborateurs d’ArianeGroup/Arianespace sont notre atout le plus précieux. Nous favorisons l’engagement continu des employés à tous les niveaux de la société et promovons un environnement de confiance et de collaboration au sein des équipes, pour atteindre un succès collectif.

2.1.1. Respecter les personnes

Nous considérons que le respect entier des droits des collaborateurs crée un environnement de travail positif propice à l’innovation, élément clé de notre compétitivité.

Nous nous engageons à garantir et à promouvoir les Droits de l’Homme, tels que définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme, les Principes Directeurs des Nations Unis relatifs aux Entreprises et aux Droits de l’Homme, les Principes Directeurs de l’OCDE pour les Entreprises Multinationales et la Déclaration de l’Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux du travail, en interne et dans notre chaîne d’approvisionnement. Nous condamnons la traite des êtres humains, toutes les formes de travail forcé et d’esclavage moderne, ainsi que le travail des enfants.

Nous respectons la dignité et la vie privée de chaque collaborateur. Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement sur le lieu de travail, qu’il soit de nature morale, physique, visuelle ou verbale.

2.1.2. Assurer la santé et la sécurité sur le lieu de travail

La santé et la sécurité de nos employés sont de la plus grande importance pour nous. Nous nous engageons donc à respecter les normes les plus élevées en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail et dans toutes nos activités.

Il est de notre responsabilité de signaler toute situation à risque ou incident à notre supérieur hiérarchique, à la personne responsable de la Santé, Sécurité et Environnement ou, pour les risques spécifiques, à la personne responsable de la radioprotection/sûreté nucléaire.



2.1.3. Encourager un dialogue ouvert et la remontée d'alertes

Nous encourageons un dialogue ouvert basé sur la confiance avec les collaborateurs à tous les niveaux d'ArianeGroup/Arianespace et avec leurs représentants. Les collaborateurs sont vivement encouragés à communiquer ouvertement, à discuter et à exprimer toutes questions ou préoccupations, tandis que leurs responsables hiérarchiques sont encouragés à être à l'écoute et à faire preuve de réactivité.

Nous encourageons également tous les employés à signaler toute situation ou comportement contraires aux principes de la Charte Ethique par le biais de leurs contacts usuels tels que leur supérieur hiérarchique ou un représentant des départements Ressources Humaines, Ethique & Compliance ou Juridique, qui doivent en retour leur fournir un support adéquat.

Le système d'alerte ArianeGroup/Arianespace, garantissant la confidentialité des échanges, peut également être utilisés.

Nous sommes déterminés à protéger les lanceurs d'alerte. Aucune forme de représailles ou tentative de représailles, directe ou indirecte, à l'encontre d'un collaborateur qui s'exprime de bonne foi, ne sera tolérée.

2.1.4. Promouvoir la diversité et développer nos talents

En plaçant l'excellence au centre de nos préoccupations, nous visons à attirer et fidéliser les meilleurs talents, et considérons la diversité comme l'un de nos plus grands atouts.

Nous soutenons la diversité sous toutes ses formes et ne tolérons aucune forme de discrimination.

Le recrutement et l'avancement professionnel de nos collaborateurs reposent sur leurs compétences, leur potentiel, leurs performances, leur comportement et leur volonté de travailler au sein de différentes fonctions et entités.

Tandis que la promotion des individualités contribue à la richesse induite par la diversité culturelle, les valeurs et comportements communs à ArianeGroup/Arianespace sont des facteurs clé de notre culture de performance, que nous promovons continuellement dans nos interactions les uns avec les autres ainsi qu'avec nos parties prenantes.

2.1.5. Protéger la vie privée et les données personnelles

Nous respectons et protégeons la vie privée des personnes ainsi que les droits afférents de nos collaborateurs, clients, fournisseurs et tierces parties. Nous sommes amenés à recueillir, traiter, utiliser et stocker les données personnelles de nos collaborateurs et de nos tierces parties pour mener à bien nos activités opérationnelles. Dans ce cadre, nous sommes tenus de nous conformer à toutes les obligations qui nous incombent, en particulier au Règlement Général européen sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD).

Le Data Protection Officer (DPO) d'ArianeGroup/Arianespace peut être ainsi contacté pour toute requête.

2.2. RESPECTER ET PROTEGER NOS BIENS ET NOS INFORMATIONS

Protéger nos biens, nos informations, nos compétences et notre savoir-faire, ainsi que tout actif qui nous est confié, est essentiel pour construire la confiance et maintenir notre compétitivité. Nous déployons des efforts constants pour s'assurer qu'aucun de ces actifs ne soient volés, endommagés, indûment utilisés ou détruits.

2.2.1. Protéger nos actifs

Nous avons tous le devoir de protéger les actifs matériels et immatériels d'ArianeGroup/Arianespace. A cet effet, nous respectons les politiques de Sécurité et de Cyberdéfense, ainsi que les lois et réglementations applicables.

Nous traitons tous les biens qui nous sont confiés de manière professionnelle, sûre, éthique, légale, productive et à des fins professionnelles.

Les informations et le savoir-faire constituent des atouts majeurs d'ArianeGroup/Arianespace, et nous les protégeons en conséquence. L'accès aux informations sensibles est strictement régulé sur la base du « besoin d'en connaître ». Ces informations ne peuvent être communiquées qu'à des collègues ou à des tiers autorisés qui les sollicitent à des fins professionnelles légitimes, ou lorsqu'elles sont requises par la loi.



Nous sommes encouragés à développer des solutions innovantes pour nos produits, services et modèles commerciaux. Nous nous assurons en permanence que nous sécurisons et protégeons la propriété intellectuelle d'ArianeGroup/Arianespace.

2.2.2. Communiquer et protéger notre image

La réputation d'ArianeGroup/Arianespace est un atout extrêmement important. Il est donc crucial de promouvoir et protéger notre image. Les informations concernant nos activités que nous diffusons auprès du public doivent être exactes.

Seules les personnes désignées peuvent répondre aux demandes d'informations formelles venant de l'extérieur, en particulier des médias.

De plus, les activités sponsorisées par ArianeGroup/Arianespace s'alignent sur nos orientations stratégiques et nos normes éthiques, et doivent toujours être transparentes et dûment consignées dans les livres et registres de la société.

2.2.3. Protéger les informations des tiers

Nos clients, fournisseurs et autres partenaires nous confient souvent des informations exclusives et confidentielles concernant leurs activités. En tant que partenaire digne de confiance, nous devons traiter les informations des tiers conformément à leurs conditions de divulgation et dans le strict respect de toutes les lois et réglementations applicables.

2.2.4. Respecter les réglementations en matière de défense

Etant donné la nature de notre cœur de métier, il est absolument crucial de nous conformer strictement à l'ensemble des règles et réglementations de sûreté internes et externes applicables.

L'accès aux informations classifiées par les gouvernements exige des autorisations spécifiques. Tout échange ou transmission d'informations ou de matériel classifié doit être strictement conforme aux procédures de sûreté applicables. Tout incident ou utilisation abusive réelle ou présumée doit être immédiatement signalée au département Sûreté/Sécurité d'ArianeGroup/Arianespace.

2.2.5. Maintenir l'exactitude des documents de gestion

Nos parties prenantes, ainsi que les organismes gouvernementaux de régulation, se fient à la précision et l'exactitude des informations contenues dans nos documents. Nous veillons donc à ce que les informations que nous communiquons soient précises, récentes, complètes, correctes et compréhensibles.

Lorsque nous établissons nos documents financiers, nous respectons les procédures de contrôle interne applicables. Nous nous abstenons de créer ou de participer à la création de documents susceptibles de tromper les lecteurs ou de masquer une quelconque activité indue.

Nous gérons, puis détruisons les documents d'ArianeGroup/Arianespace conformément aux délais et procédures de conservation des archives.



2.2.6. Négociier des titres

Nous ne devons pas communiquer d'informations susceptibles d'influer sur la valeur du cours des actions des actionnaires d'ArianeGroup tant que celles-ci n'ont pas été communiquées publiquement.

Conformément aux lois régissant le délit d'initié, nous ne sommes pas autorisés à acheter ou céder des actions d'une société lorsque nous sommes en possession d'informations internes ou privilégiées sur ladite société obtenues dans le cadre professionnel. De même, nous ne devons pas communiquer d'informations internes ou privilégiées à des tiers, y compris à nos collègues, amis, et aux membres de notre famille.

2.3. AGIR DE MANIERE RESPONSABLE

Forts de nos valeurs d'intégrité, d'honnêteté, et de transparence, ArianeGroup/Arianespace se veut un partenaire de confiance indéfectible pour nos clients et parties prenantes. Nous nous engageons à mener nos activités de façon responsable partout où nous opérons, dans le respect des lois et réglementations ainsi que des règles et procédures internes.

2.3.1. Respecter nos clients

Nous nous engageons à traiter honnêtement et équitablement tous nos clients, quelle que soit la taille de leur entreprise, et à honorer nos engagements contractuels.

2.3.2. S'engager pour la qualité et la sécurité de nos produits

Nous ne devons en aucun cas accepter une quelconque concession concernant la qualité ou la sécurité de nos produits. Le maintien de normes élevées de sécurité des produits est dans notre intérêt comme dans celui de nos clients et de toutes nos parties prenantes.

Nous respectons l'ensemble des règles et procédures relatives aux contrôles qualité qui régissent nos responsabilités. La sécurité et la qualité des produits dépendent en grande partie des retours d'information. Nous signalons ainsi en toute transparence les anomalies ou écarts de processus, stoppons et résolvons tout problème lié à la qualité et la sécurité, puis proposons des mesures de prévention et d'amélioration adaptées.

2.3.3. Assurer des relations mutuellement bénéfiques avec les fournisseurs et sous-traitants

La contribution des fournisseurs constitue une part considérable de la valeur des produits d'ArianeGroup/Arianespace et joue donc un rôle majeur dans la satisfaction de nos clients. Nous nous engageons à établir des relations équitables avec nos fournisseurs et sous-traitants, et à renforcer nos relations avec eux dans une logique de bénéfices mutuels. Cette volonté implique de promouvoir l'échange des meilleures pratiques et de partager des synergies le cas échéant.

La fonction Achats veille à ce que les relations avec l'ensemble des fournisseurs soient gérées de manière équitable et conforme. Il est de notre devoir à tous de nous assurer que les sujets liés aux fournisseurs sont toujours gérés avec le plus grand professionnalisme.

2.3.4. Tolérance zéro en matière de corruption

Nous ne devons nous livrer à aucun acte de corruption et ne devons jamais engager un tiers pour effectuer une quelconque action que nous ne pouvons pas entreprendre nous-mêmes de manière éthique ou légale.

Nous devons nous abstenir d'offrir, tenter d'offrir, autoriser ou promettre tout type de pot-de-vin, paiement de facilitation ou rétrocommission, à un agent public ou un organisme privé dans le but d'obtenir ou de conserver un marché ou un avantage indu. Au même titre, nous devons en aucun cas solliciter ni accepter de pot-de-vin ou de rétrocommission de la part d'un agent public ou d'un organisme privé.

Dans ce contexte, les gestes commerciaux, tels que les cadeaux et invitations de toute sorte, offerts à ou reçus de clients, fournisseurs et autres partenaires, doivent refléter des expressions de courtoisie admises dans le cadre de relations d'affaires normales et ne doivent influencer, ni donner l'impression d'influencer une décision commerciale.



Nous devons toujours nous référer à notre *Code de Conduite* interne, qui précise comment nous comporter dans des situations concrètes afin de détecter ou prévenir toute pratique de corruption. Nous pouvons également demander conseil au département Ethique & Compliance d'ArianeGroup/Arianespace.

2.3.5. Eviter les conflits d'intérêts

Dans le cadre de nos efforts visant à protéger la réputation d'ArianeGroup/Arianespace et à nous assurer que nous agissons dans le seul intérêt de notre société, nous devons toujours chercher à agir avec loyauté et à éviter les situations où nos intérêts personnels interfèrent, ou peuvent sembler interférer, avec notre capacité à remplir nos fonctions sans parti pris.

2.3.6. Opérer et concourir de manière loyale

Nous croyons en une concurrence loyale. Nous refusons fermement tout accord, comportement, échange ou divulgation d'informations commercialement sensibles concernant des concurrents, des clients ou des fournisseurs, susceptible de restreindre ou d'altérer la concurrence ou le commerce. Nous opérons en toute bonne foi, et excluons de nos pratiques tout comportement frauduleux.

2.3.7. Lutter contre le blanchiment d'argent

Nous nous engageons à conduire nos activités uniquement avec des clients ayant bonne réputation, dont les activités sont licites et dont les fonds ont, à notre connaissance, une provenance légale.

2.3.8. Respecter les réglementations de contrôle des importations et exportations

ArianeGroup/Arianespace achète et vend des biens, services et informations de par le monde. Pour réduire l'exposition au risque liée à nos activités d'importation et d'exportation, il est essentiel que nous respections attentivement les procédures de contrôle des exportations afin d'être en règle avec les réglementations applicables.

En cas de doute ou de questions, nous demandons conseil au département Contrôle des Exportations d'ArianeGroup/Arianespace ou à l'Export Control Officer d'Arianespace.

2.3.9. Maintenir des relations de confiance avec les actionnaires

Nous entretenons un dialogue ouvert avec nos actionnaires et échangeons des informations sur nos activités et nos objectifs dans un esprit de transparence, en conformité avec les principes de gouvernance d'ArianeGroup/Arianespace et les règles de confidentialité applicables.

2.3.10. Coopérer avec les autorités

Nous coopérons avec les autorités compétentes et légitimes. Nous fournissons des informations exactes, précises et complètes à toute demande ou enquête diligentée par un agent public.

2.4. ŒUVRER POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Nous considérons l'Éthique et la Responsabilité Sociale des Entreprises comme des composantes clés de l'excellence. Nous nous engageons à intégrer ces principes dans notre stratégie en vue de favoriser une croissance durable et de faire d'ArianeGroup/Arianespace un lieu de travail toujours plus attrayant ainsi qu'un partenaire de confiance pour toutes nos parties prenantes.

2.4.1. Etablir des normes responsables à tous les niveaux

Nous nous engageons à développer des politiques et des processus qui favorisent l'Éthique et la Responsabilité Sociale dans nos pratiques d'entreprise et dans nos relations avec toutes nos parties prenantes. Nous considérons que le respect des normes établies dans la présente Charte est un processus dynamique et nous engageons à continuellement améliorer nos opérations.



Nous encourageons également l'adoption de normes Ethique et de Responsabilité Sociale dans l'entreprise étendue et à une échelle plus globale, en travaillant aux côtés de nos pairs et de nos parties prenantes.

2.4.2. S'approvisionner de manière responsable

En nous engageant pour un approvisionnement responsable, nous cherchons à établir des relations de long terme avec les meilleurs fournisseurs dans leur catégorie, qui respectent les normes d'intégrité les plus élevées.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils comprennent, partagent et adhèrent à nos normes d'éthique et respectent notre *Charte Ethique Fournisseur*.

Nous nous engageons à exercer notre devoir de vigilance sur notre chaîne d'approvisionnement, conformément aux lois applicables et aux lignes directrices internationales.

2.4.3. Développer nos communautés locales

Nous nous engageons à améliorer la qualité de vie au sein des communautés et territoires dans lesquels nous exerçons nos activités, et quantité de nos tâches quotidiennes visent à générer de la valeur partagée.

De plus, des dons, parrainages et adhésions à des organismes privés ou publics peuvent être autorisés s'ils ne sont pas contraires aux lois locales ou aux normes internes d'Ethique & Compliance.

2.4.4. Promouvoir l'éco-efficience

Nous reconnaissons la responsabilité qui nous incombe envers la communauté mondiale de protéger l'environnement. Nous aspirons donc à devenir une entreprise éco-efficiente. L'éco-efficience a pour but de maximiser les bénéfices des produits et services que nous offrons à nos clients et aux autres parties prenantes tout en réduisant au maximum l'empreinte écologique de ces produits et services tout au long de leur cycle de vie. Nous cherchons à promouvoir l'éco-efficience dans l'ensemble de nos activités en nous efforçant de réduire l'empreinte écologique globale d'ArianeGroup/Arianespace.

De plus, nous respectons les dispositions de toutes les lois et réglementations environnementales applicables, quel que soit le lieu d'exercice de nos activités. Individuellement, nous nous engageons à signaler à notre supérieur hiérarchique ou à la personne en charge de la Santé, Sécurité et Environnement toute situation à risque ou accident qui pourrait avoir des conséquences dangereuses pour l'environnement.

2.4.5. Construire un avenir meilleur

En tant qu'acteur majeur du domaine spatial, nous reconnaissons notre responsabilité de créer de la valeur sur le long terme avec nos parties prenantes, d'inspirer les personnes et de faire évoluer la technologie pour faire de la Terre un meilleur endroit où vivre.

Pour tout contact : département Ethique & Compliance
ethicscompliance@ariane.group